



Règles d'utilisation du logo pour les Comités nationaux et régionaux de l'IUCN

Version 1 – août 2011

1. Introduction

La mission de l'IUCN est d'influer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

Dans ce monde envahi par les informations, les organisations et les marques, il est plus important que jamais que l'IUCN projette l'image claire et cohérente d'une Union forte et crédible.

Besoin d'aide ?

- **Questions :** logo@iucn.org
- **Dossiers du logo des Comités de l'IUCN :** contacter le Correspondant pour les relations avec les Membres au bureau de l'IUCN de votre région
- **Aide locale :** adressez-vous au responsable de la communication ou au Correspondant pour les relations avec les Membres au bureau de l'IUCN de votre région

Les Membres de l'IUCN, au cœur de l'Union, en sont les éléments constitutifs et les forces vives de la mise en œuvre du Programme.

Les Comités nationaux et régionaux de l'IUCN sont autorisés à utiliser le nom et le logo de l'Union selon des règles précises, et ils sont encouragés à manifester leur association avec elle. Ils participent ainsi, de manière proactive, à accroître sa visibilité. Pour plus d'information se référer à : *Guide opérationnel pour les Comités nationaux et régionaux de l'IUCN*.

2. Le logo de l'IUCN

Le logo de l'IUCN est l'élément le plus important de notre identité visuelle. Il représente l'image de marque et la proposition de valeur de l'IUCN, ainsi que la crédibilité, la confiance et la bonne volonté que nous avons su établir en plus de 60 ans d'activité.

Le logo est une image simple et marquante qui symbolise notre planète, notre Union et l'espoir dans l'avenir. Il doit être utilisé de manière cohérente afin de construire et de soutenir, sur le long terme, le travail et la mission de l'Union.

Les règles précisant qui peut utiliser le logo et comment, suivent l'esprit des Statuts (Articles 20, 46, 71, 75, 78, 79), du Règlement (65, 67, 78) et des Résolutions de l'IUCN (WCC 2.12) ou sont autorisées par eux. De plus, ces règles ont en compte les décisions du Conseil et les politiques et directives du Secrétariat. Parmi les exemples : décision du Conseil sur l'octogone de l'image de marque de l'IUCN (2006) et Politique mondiale des ressources humaines du Secrétariat (15.1, 15.5).

Les règles portant sur le graphisme du logo figurent à la section 5, un peu plus loin. Ces règles s'appliquent à tout matériel imprimé ou numérique, ce qui inclut les livres, les brochures, les bannières, les présentations et les sites Internet.

3. Qui peut utiliser le logo de l’UICN ?

Les Comités nationaux et régionaux de l’UICN peuvent témoigner de leur association avec l’UICN en utilisant une version spécifique du logo. Dans tous les cas, seul la version spécifique à chaque Comité doit être utilisée et les règles d’application figurent à la section 5.



Notez que seuls le Directeur général et les membres du Secrétariat régulièrement employés sont habilités à représenter l’UICN en utilisant son logo. Ceci s’applique à tout type de matériel, imprimé ou numérique.



4. Comment écrire sur l’UICN ou en parler

Dans l’usage courant, notre nom est « UICN » et, en accord avec les dispositions ci-dessous, il devrait être utilisé pour tout matériel de communication.

Si vous souhaitez développer l’acronyme, vous avez deux possibilités :

- UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) – pour les titres ou dans le texte
- UICN, Union internationale pour la conservation de la nature – dans le texte

Normalement, vous n’avez besoin d’utiliser le nom entier que la première fois qu’il est mentionné dans un texte ou un document, ou dans une section ou un chapitre d’un document plus long. Ensuite, vous pouvez utiliser « UICN ». Il en va de même dans toutes les langues : anglais, français, espagnol et autres.

4.1 Le nom légal de l’UICN

Le nom légal entier de l’UICN, tel qu’il a été enregistré en Suisse, est *UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (IUCN, International Union for Conservation of Nature and Natural Resources)*. Il peut être utilisé en français ou dans sa traduction anglaise dans tous les documents de nature légale, ou qui pourraient avoir une implication légale. Il n’est en général pas utilisé pour la communication à l’extérieur ou à l’intérieur.

4.2 Ne pas utiliser :

- Union internationale pour la conservation de la nature (sans « UICN »)
- UICN – Union internationale pour la conservation de la nature (reliés par un trait d’union)
- Union mondiale pour la nature
- UICN – Union mondiale pour la nature

4.3 Traduction du nom de l’UICN dans les langues non officielles de l’UICN

Le nom de l’UICN existe dans les trois langues officielles – anglais, français et espagnol. Dans le cas où vous auriez besoin du nom dans une autre langue, veuillez contacter l’Unité chargée de la communication mondiale (logo@iucn.org) pour obtenir des informations sur les autres traductions officielles disponibles.

S’il n’existe pas de traduction adoptée officiellement dans la langue en question, nous sommes prêts à accepter vos suggestions accompagnées d’explications claires sur le choix des mots. Après approbation écrite par l’Unité chargée de la communication mondiale, la proposition pourra être utilisée par le Comité.

5. Comment parler ou écrire sur les Comités de l'UICN

Le Secrétariat de l'UICN détient les logos officiels des Comités nationaux et régionaux. Le nom qui apparaît sur votre logo est la version abrégée du nom officiel, complet de votre Comité.

Pour leurs communications externes, les Comités nationaux et régionaux de l'UICN devraient toujours utiliser la version abrégée de leur nom, tel qu'il apparaît sur le logo. Cette version abrégée doit toujours comporter la mention : « Comité national » ou « Comité régional » et le nom du pays ou de la région, ainsi que « UICN ».

Exemples :

- Comité national de l'UICN du Canada ou Comité national de l'UICN, Canada
- Comité national de l'UICN du Sénégal ou Comité national de l'UICN, Sénégal
- Comité régional de l'UICN des Caraïbes ou Comité régional de l'UICN, Caraïbes

NE PAS UTILISER :



- Comité du Canada ni Comité canadien
- Comité des Caraïbes
- UICN-Comité du Sénégal






Le nom développé de l'UICN devrait être utilisé la première fois que le nom du Comité apparaît dans un texte. Ensuite, il peut être fait référence à l'UICN par son acronyme. Cette règle s'applique aux documents ou textes en anglais, français, espagnol ou dans toute autre langue. Quelques exemples :

- Le Comité national de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) du Sénégal
- Le Comité national de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) du Sénégal
- Le Comité régional de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Caraïbes
- Le Comité régional de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), Caraïbes

Pour leur adresse URL et leur nom de domaine, les Comités nationaux et régionaux de l'UICN peuvent utiliser les conventions suivantes : **iucn.org.xx** ou bien **www.iucn.xx**, **xx** étant le code officiel du pays. Par exemple : **iucn.org.ca** pour le Comité national de l'UICN du Canada, ou encore **www.iucn.or.sn** pour le Comité national de l'UICN du Sénégal.

6. Les règles d'utilisation du logo

<p>Couleur</p> <p>Voici le logo des Comités de l'UICN qui, dans la mesure du possible, devrait être utilisée de préférence. Le logo de l'UICN est constitué de quatre couleurs : trois bleus et noir ; il n'y a pas de référence en Pantone. Les logos des Comités existent seulement sous forme numérique.</p>	
<p>Noir & blanc</p> <p>Dans les cas où il n'est pas possible d'utiliser la version en couleur du logo des Comités, il est possible d'utiliser un logo unicolore (noir et blanc). Faites usage de la version numérique existante.</p>	

<p>Blanc</p> <p>Sur fonds sombres, c'est la version en blanc du logo des Comités qu'il faut utiliser. Utilisez la version numérique existante. Notez qu'il n'y a pas de dégradé dans cette version blanche du logo (il est uni).</p>	
<p>Le fond</p> <p>Il est préférable d'utiliser les logos des Comités de l'UICN sur un fond uni blanc ou de couleur claire. Sur un fond sombre, la version blanche du logo doit être utilisée.</p> <p>Le fond ne doit jamais faire concurrence aux logos des Comités, qui doivent toujours être clairement visibles. Si le fond est encombré ou compliqué, la version en couleur des logos des Comités doit être placée dans un carré blanc ou de couleur claire et tenir compte de la zone de sécurité (voir ci-après).</p>	
<p>Zone de sécurité</p> <p>Le logo des Comités de l'UICN a besoin d'une zone de sécurité pour que son impact visuel soit fort. Quelle que soit la taille du logo utilisée, la zone de sécurité doit être équivalente à la hauteur du « N ». Si possible, laissez un espace plus grand.</p>	
<p>Dimensions et résolution</p> <p>Des dimensions standard ont été adoptées pour le logo en fonction de son utilisation : brochures, en-tête de lettres, cartes de visite, présentations PowerPoint. Veuillez contacter votre Correspondant pour les relations avec les Membres pour de plus amples renseignements. Pour le matériel imprimé ne pas utiliser un logo inférieur à 7mm.</p> <p>En fonction des applications (web, publication imprimée, document Word), des résolutions spécifiques peuvent être nécessaires. Vous pouvez obtenir les logos des Comités dans diverses résolutions en vous adressant à votre Correspondant pour les relations avec les Membres.</p>	
<p>Langues</p> <p>Il existe deux versions du logo de l'UICN correspondant à nos langues officielles : IUCN pour l'anglais, UICN pour le français et l'espagnol. De plus, les logos des Comités de l'UICN peuvent être mis à disposition dans n'importe quelle langue, de votre pays ou de votre région, en accord avec chaque Comité.</p> <p>Des versions dans différentes langues ne doivent jamais être placées à proximité sur le même document ou matériel.</p>	

Utilisations incorrectes du logo

- Ne modifiez pas les couleurs du logo
- Ne séparez pas les deux éléments du logo : le « C » et les lettres
- Ne redessinez pas le « C » du logo dans une autre couleur ou ne le remplissez pas avec une image ou des dessins
- Ne modifiez pas l'épaisseur ou les dimensions du « C »
- Ne modifiez pas les caractères ou leurs dimensions
- N'utilisez pas les deux éléments du logo sur d'autres logos ou dessins qui apparaîtraient à côté du logo de l'IUCN
- Ne laissez pas d'autres logos faire de l'ombre au logo de l'IUCN ; les dimensions doivent être les mêmes
- N'utilisez aucune des versions antérieures du nom et du logo de l'IUCN
- N'utilisez pas le logo de l'IUCN combiné avec le nom entier



7. Les directives de l'identité visuelle pour les Comités de l'UICN

Les Comités nationaux et régionaux de l'UICN peuvent souhaiter utiliser l'identité visuelle de l'UICN pour donner une image à leur matériel, imprimé ou numérique. Dans ce cas, les directives de l'identité visuelle de l'UICN, ainsi que les règles d'utilisation du logo, doivent être appliquées. Veuillez contacter l'Unité chargée de la communication mondiale à logo@iucn.org pour obtenir ces directives.